

---

Adresse des membres du directoire du district de Valenciennes, qui renouvellent leur serment de mourir au poste de la Convention, lui annoncent la vente du mobilier des émigrés et l'envoi d'argenterie par la commune de Bouchain, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres du directoire du district de Valenciennes, qui renouvellent leur serment de mourir au poste de la Convention, lui annoncent la vente du mobilier des émigrés et l'envoi d'argenterie par la commune de Bouchain, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 370;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20548\\_t1\\_0370\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20548_t1_0370_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[*Montigny, 21 vent. II*] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

La commune de Montigny, chef-lieu de canton, district de Montmédy, département de la Meuse, plus riche en patriotisme que fortunée en effectifs, a fait offrande à la patrie de ses cloches, cuivre, étain et argenterie.

Un don de 100 liv. monnayés, 18 paires de guêtres, 11 chemises, le tout pour les défenseurs de la République. Il seroit désireux que le riche égoïste dont sa fortune lui tient plus à cœur, que libéral envers ses frères d'armes, soit forcé par une loi qui lui fixe une somme proportionnée à son revenu, par forme d'amende honorable envers la nation ; ce mode feroit un bon effet dans cette commune. »

P. c. c. : CHARPENTIER (secrét.).

## 26

Les citoyens de la commune de Moussel et Sorel demandent que cette commune soit appelée du nom de la Montagne du Droit de l'Homme, et de leur accorder l'église de Moussel pour un temple de la Raison ; ils invitent la Convention à rester à son poste, et la félicitent sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

## 27

Les membres du directoire du district de Valenciennes écrivent de Douai qu'ils sont déterminés à mourir, plutôt qu'à trahir leur serment ; l'aspect des bombes et des boulets leur fit moins de peine que la présence des Autrichiens ; ils placent leur confiance dans la Convention nationale, dont la Montagne a sauvé la République, et les replacera bientôt dans leurs foyers, où ils pourront embrasser encore leurs femmes et leurs enfans. Ils annoncent qu'ils n'ont plus que la seule commune de Bouchain qui ne soit pas envahie, et qui a fourni 191 marcs 2 onces 3 gros d'argent, 2 onces 2 gros et demi d'or, 4 pièces de 48 liv. chacune, 12 pièces d'or de 24 liv. chacune, un grand nœud et 2 épingle de diamans, une bague d'or, chargée de 9 diamants, 20 pierres fines, et quelques autres menus objets ; ils annoncent qu'un nouvel envoi va suivre celui-ci, qu'il sera composé de 119 marcs d'argent, qui ont été découverts dans un caveau.

Ils se disposent d'envoyer à Lille 800 aunes de toile neuve, trouvées dans une cave d'émigrés : le mobilier de ces traîtres est presque entièrement vendu, et leurs maisons vont être affichées à la barbe des Autrichiens ; ils invitent la Convention à rester à son poste.

(1) C 297, pl. 1018, p. 13.

(2) P.V., XXXIV, 143. B<sup>4</sup>n, 6 germ.; M.U., XXXVIII, 120.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

De tout notre district, Bouchain est le seul endroit qui ne soit pas souillé de la présence des Autrichiens, écrivent à la Convention nationale [les membres de cette administration] retirés à Douay, mais nous espérons, disent-ils, que sous peu, d'après les mesures prises par le Comité de Salut public, exécutées par nos braves défenseurs, nous aurons le double plaisir de rentrer dans nos foyers, et d'y embrasser nos femmes et nos enfants.

La petite commune de Bouchain, composée de 1 100 individus ou 200 familles à peu près, loge chez elle, à défaut de casernes, 4 000 hommes de garnison, et vient de nous fournir les moyens d'envoyer à la Convention, par la même voiture qui conduit l'argenterie du district de Douay et qui doit arriver à Paris du 13 au 15 du courant, 191 marcs 2 onces 3 gros d'argent, 2 onces 2 gros et demi d'or, 3 pièces de 48 livres chacune, 12 dites de 24 liv., un grand nœud et 2 épingle de diamans ; une bague d'or chargée de 9 diamants, 20 pierres fines et quelques autres menus objets détaillés dans le procès-verbal, qui sera remis à la trésorerie nationale : cet envoi provient des émigrés de Bouchain, des églises de cette commune, et de quelques autres circonvoisines, où nous l'avons fait enlever furtivement pour le dérober aux Autrichiens qui alloient s'en emparer.

Le mobilier est presque totalement vendu, et leurs immeubles vont être mis en vente à la barbe des ennemis.

Restez donc à votre poste, fidèles représentants du peuple, et bientôt les tyrans et leurs satellites seront confondus (2).

## 28

L'agent national de la commune de Derval (3) annonce à la Convention que cette commune a déposé au district toute l'argenterie de son église ; qu'elle demande à porter de nom de la Montagne-sur-Kurel.

insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (4).

## 29

Les officiers municipaux de la commune de Dienville (5) instruisent la Convention qu'ils ont planté l'arbre de la liberté en présence des autorités constituées et au son des instruments ; l'argenterie, les cuivres et autres effets de leur ci-devant église sont envoyés au district. Ils ont envoyé, pour nos frères d'armes, 138 che-

(1) P.V., XXXIV, 143. C. Eg., n° 586 ; M.U., XXXVIII, 110 ; J. Sablier, n° 1220.

(2) B<sup>4</sup>n, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Loire-Inférieure.

(4) P.V., XXXIV, 143-44. B<sup>4</sup>n, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1220.

(5) Aube. Et non Dieuville.